



République Française
Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 05 juillet à 10 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 30 juin 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Geoffrey FOURCROY, pouvoir à Maxence DECAIX.*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2020-1-6

Election des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Le Conseil d'Administration comprend 14 membres en application de la délibération précédente n° 2020-1-5.

Sept membres seront élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Deux listes sont proposées. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, il est constaté :

Nombre de votants : 33 Exprimés : 32 Nuls et blancs : 1

Ont obtenu :

Liste majoritaire (25 voix) :

- Sylvie BERNARDINI
- Sandra MILLE
- Betty BOULOGNE
- Wilfrid ANFRY
- Peggy DIVOIRE

Liste minoritaire (7 voix) :

- Catherine LEDUC
- Annie LEPORCQ

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Transmis à la Sous-Préfecture le 06/07/2020

Affiché notifié le 06/07/2020

Rendue exécutoire la présente décision le 06/07/2020

Saint-Martin-Boulogne, le 06/07/2020

Le Maire



Saint-Martin-Boulogne, le 05 juillet 2020



Le Maire,
Raphaël JULES

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télécours :

<http://www.telerecours.fr>